



COMMUNE DE TROOZ

Code I.N.S. : 62122

Code postal : 4870

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du 25 mars 2019

Présents: BELTRAN Fabien, Bourgmestre, Président
NORI Enrico, JUPRELLE Isabelle, MARCQ Sébastien, DEGLIN Joëlle,
Echevin(e)s
VENDY Etienne, Président du CPAS
FOURNY Bernard, Directeur général, Secrétaire

Objet : Ordonnance de police 154/2019 - Course Liège-Bastogne-Liège - 20 avril 2019 -
Organisation du stationnement rue de Forêt et Forêt-Village 329348

Le Collège communal,

Vu la Nouvelle loi communale ;

Vu les Lois relatives à la police de la circulation routière ;

Vu le Règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu le passage d'une course cycliste dénommée LIEGE-BASTOGNE-LIEGE qui se déroulera le 20 avril 2019 ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre des mesures de police afin de prévenir tout accident ;

Attendu qu'il y a urgence et que le moindre retard pourrait occasionner du danger ou des dommages pour les usagers ;

ORDONNE

Article 1^{er} : Le 20 avril 2019, entre 14 et 17heures, en raison du passage de la course cycliste, l'arrêt et le stationnement seront interdits à TROOZ, rue de Forêt et Forêt-Village (des deux côtés de la chaussée) excepté sur les places ainsi que rue Grand'Rue, sur le tronçon compris entre les immeubles 68 et 80.

Article 2 : Ces mesures sont portées à la connaissance des usagers par l'apposition de

signaux E3.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance seront punis de peines de police.

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information et suite aux autorités intéressées.

Par le Collège communal,

Le Secrétaire,

(s) *Bernard FOURNY*

Le Président,

(s) *Fabien BELTRAN*

Pour extrait conforme, le 26 mars 2019,

La Directrice générale ff.,

Sylvie DEWULF



Le Bourgmestre,

Fabien BELTRAN